



COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Communiqué de presse

AFFECO_2020_0244

Paris, le 9 décembre 2020

AGRICULTEURS EN DETRESSE : LE SÉNAT LANCE UN APPEL A TMOIGNAGES SUR SON SITE INTERNET

À la suite du premier débat parlementaire sur le sujet du suicide des agriculteurs, organisé le 12 décembre 2019 au Sénat dans le cadre de la proposition de loi du sénateur Henri Cabanel dédiée à la prévention de ce fléau, la commission des affaires économiques s'est dotée d'un groupe de travail transparent, piloté par Françoise Férat et Henri Cabanel, afin de mieux identifier, comprendre et prévenir ces drames. Le groupe de travail a pour objectif de dégager des pistes en vue d'améliorer l'accompagnement des agriculteurs en situation de détresse.

Ce phénomène à la fois terrible et injuste frappe, en effet, un nombre croissant d'agriculteurs depuis de nombreuses années. Si sa place dans le débat public s'est récemment accrue, notamment à la faveur d'initiatives cinématographiques et médiatiques, elle reste bien trop faible au regard de son importance et de l'urgence à agir.

Pour Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques, « *le sujet du suicide des agriculteurs a malheureusement longtemps été tabou, dans un contexte d'agri-bashing croissant. Le silence qui l'entoure commence à se briser : il est désormais urgent que l'État développe une réelle politique publique en la matière* ».

Pour ce faire, une meilleure compréhension de ce phénomène profondément intime, de ses causes et de l'enchaînement fatal des événements, est nécessaire. C'est pourquoi les sénateurs souhaitent ouvrir, pour les proches des victimes qui le souhaiteraient, une plateforme d'appels à témoignage. « *Nous avons conscience que témoigner à ce sujet représente un effort douloureux pour les proches des victimes. Mais ces témoignages, bien entendu anonymes, nous seront particulièrement précieux pour élaborer des propositions concrètes afin de lutter contre le sentiment de détresse de certains agriculteurs* », souligne Françoise Férat.

Ainsi que l'explique Henri Cabanel, « *nous appelons les proches des victimes à se saisir de cet outil, qu'ils soient de la famille, des amis, des voisins, des collègues, etc. La parole est entièrement libre, et chaque contribution sera utile. Ce fléau se renforce du silence qui l'entoure ; nous devons briser ce cercle vicieux. Ces témoignages participeront au renforcement de la capacité d'intervention des pouvoirs publics dès l'apparition des premiers signaux d'alerte, élément déterminant pour pouvoir apporter un soutien humain, utile et efficace à celles et ceux qui en ont besoin* ».

La consultation en ligne est ouverte du 9 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Les témoignages peuvent être déposés [ici](https://senat.limequery.org/522885) (<https://senat.limequery.org/522885>).

La commission des affaires économiques est présidée par [Mme Sophie Primas](#) (Les Républicains – Yvelines).

[Mme Françoise Férat](#) est sénatrice Union Centriste – Marne.

[M. Henri Cabanel](#) est sénateur Rassemblement Démocratique et Social Européen – Hérault.